Prix à payer pour les familles landaises



Grâce à l'attribution d'un « bon vacances », le Conseil départemental peut compléter les aides des organismes sociaux (CAF, MSA), des employeurs (CSE, CNAS, aides ministérielles...) ou des communes, et prendre directement en charge une part du prix du séjour. Cette aide du Département est calculée en fonction de vos ressources.

Selon votre quotient familial, le prix du séjour restant à votre charge :

- QF inférieur ou égal à 357 €: 15 % du prix du séjour
- QF de 357,01 à 449 € : 20 % du prix du séjour
- QF de 449,01 à 621 € : 30 % du prix du séjour
- QF de 621,01 à 794 € : 42 % du prix du séjour
- QF de 794,01 à 820 € : 55 % du prix du séjour
- QF de 820,01 à 1000 € : 70 % du prix du séjour
- QF supérieur à 1000 €: 100 % du prix du séjour

Dans tous les cas :

- Le prix du séjour pris en compte pour le calcul du reste à payer est plafonné à 800 €.
- Les aides aux vacances sont attribuées pour 21 jours maximum par année civile et pour les séjours se déroulant en France.

Pour tout renseignement concernant le bon vacances départemental

Conseil départemental des Landes - Direction de l'Education de la Jeunesse et des Sports 23 rue Victor Hugo – 40025 MONT DE MARSAN Cedex 🏗 05.58.05.40.40 demander le poste 8523 e-mail: bons-vacances@landes.fr

Exemples de calcul, selon votre quotient familial

■Exemple 1:

Vous avez un QF de 424 €, vous êtes donc dans la tranche de 357.01 € à 449 €, il vous reste donc 20% du prix du séjour à régler.

Pour un séjour de 6 jours à 480 €:

Prix du séjour	Nombre de jours	Part de la CAF 40	Part du Conseil départemental	Restant à votre charge : à régler à l'association organisatrice du séjour
480€	6 jours	14 € x 6 jours = 84 €	300€	20% soit 96 € (480 € - 84 € - 300 €)

■Exemple 2:

Vous avez un QF de 700 €, vous êtes donc dans la tranche de 621.01 € à 794 €, il vous reste donc 42% du prix du séjour à régler.

Pour un séjour de 13 jours à 798 €:

Prix du séjour	Nombre de jours	Part de la CAF 40	Part du Conseil départemental	Restant à votre charge : à régler à l'association organisatrice du séjour
798€	13 jours	12 € x 13 jours = 156 €	306,84€	42% soit 335,16 € (798 € - 156 € - 306,84 €)

■Exemple 3:

Vous avez un QF de 819 €, vous êtes dans la tranche de 794.01 € à 820 €, il vous reste donc 55% du prix du séjour à régler. Le prix du séjour pris en compte pour le calcul des aides est au maximum de 800 €. Pour un séjour de 937 €, il faut calculer les aides sur le tarif de 800 € puis rajouter la différence (937 € - 800 € = 137 €) soit 137 € dans cet exemple, au prix du séjour aides déduites.

Pour un séjour de 12 jours à 937 €:

Prix du séjour	Nombre de jours	Part de la CAF 40	Part du Conseil départemental	Restant à votre charge : à régler à l'association organisatrice du séjour
937€	12 jours	10 € x 12 jours = 120 €	240€	55% soit 577 € (800 € - 120 € - 240 € + 137 €)

Vous avez un QF de 1125 €, vous êtes au-dessus de la tranche de 905 €, il vous reste donc 100% du prix du séjour à régler.

Si vous n'avez pas d'aides de la CAF (ou MSA) ni du Conseil départemental : les modalités de paiement (échelonnement) sont à voir directement avec les associations organisatrices. Les chèques vacances ANCV sont acceptés.



Direction de l'Éducation de la leunesse et des Sports

Demande de bon vacances départemental - ANNÉE 2024

À remplir par la famlle et à envoyer à l'association organisatrice du séjour

73	Adresse
re 20 3	Code postal 40 LLL Commune
vemb e 202	Mail: (écrire en capitale)
quotient familial de novembre 2023 ns familiales d' octobre 2023	du père
amilial es d' oc	Employeur de la mère
ation de quotient familial de novemb prestations familiales d' octobre 202	Situation Familiale : Célibataire 🔲 Marié 🖫 Pacsé 🖫 Veuf 🖫 Divorcé 🖫 Séparé 🖫
le quo tions f	NOM / Prénom de l'enfant
prestal	Né(e) le Age: ans Fille 🖫 Garçon 🖫
attesta	Ville du séjour choisi
24 + at	Date du séjour du
acances 202 Montant de	Durée du séjour jours Prix du séjour
+ Mon	Association organisatrice(sans aides)
identité vacances 2024 + attestation de 2021) + Montant de toutes les prestatio	Adresse
<u> </u>	
e d' innée	Allocataire : CAF ou MSA Quotient familial
carte d' Je l'année	Allocataire : CAF ou MSA Quotient familial Numéro d'allocataire CAF
carte d' Je l'année	
carte d' Je l'année	Numéro d'allocataire CAF
recto-verso de la carte d' (sur les revenus de l'année	Numéro d'allocataire CAF Montant aide CAF des Landes ou MSA* par jour
recto-verso de la carte d' (sur les revenus de l'année	Numéro d'allocataire CAF Montant aide CAF des Landes ou MSA* par jour Montant aide CAF autre département par jour
recto-verso de la carte d' (sur les revenus de l'année	Numéro d'allocataire CAF Montant aide CAF des Landes ou MSA* par jour Montant aide CAF autre département par jour Aide du comité d'entreprise
MSA : Photocopie recto-verso de la carte d' sur le revenu 2022 (sur les revenus de l'année	Numéro d'allocataire CAF Montant aide CAF des Landes ou MSA* par jour Montant aide CAF autre département par jour Aide du comité d'entreprise non oui Montant par jour Nom du C.E.
MSA : Photocopie recto-verso de la carte d' sur le revenu 2022 (sur les revenus de l'année	Numéro d'allocataire CAF Montant aide CAF des Landes ou MSA* par jour Montant aide CAF autre département par jour Aide du comité d'entreprise
ataires MSA : Photocopie recto-verso de la carte d' d'impôts sur le revenu 2022 (sur les revenus de l'année	Numéro d'allocataire CAF Montant aide CAF des Landes ou MSA* par jour Montant aide CAF autre département par jour Aide du comité d'entreprise non oui Montant par jour Nom du C.E. Aide de la commune non oui Montant par jour Aide des services sociaux non oui
MSA : Photocopie recto-verso de la carte d' sur le revenu 2022 (sur les revenus de l'année	Numéro d'allocataire CAF Montant aide CAF des Landes ou MSA* par jour Montant aide CAF autre département par jour Aide du comité d'entreprise



PIÈCES À JOINDRE

Le bon vacances départemental est attribué pour une durée de 21 jours maximum par an et pour les séjours se déroulant uniquement en France. Prix du séjour plafonné à 800 €. Montant minimum du bon vacances fixé à 5€. Ce bon vacances est réservé aux familles landaises.

☐ En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la demande de bon vacances départemental (cochez la case). Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement auprès du Délégué à la Protection des Données du Département des Landes : dpd@landes.fr